

**MAIRIE DE MUSIÈGES  
74270 MUSIÈGES**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2020**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

---

**Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes**

Présents : Pascal COULLOUX, Samuel BOCHAREL, David GREGIS, Jean THOMASSIN, Jules BORTOLUZZI, Martine MERMIN, Etienne SAVOIE, Mathis COULLOUX, Aline DAGET

Madame Martine MERMIN a été élue secrétaire de séance.  
Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

Approbation du compte rendu de conseil municipal du 10 juillet 2020 : Aucune remarque n'est formulée  
Monsieur le Maire donne le compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal. Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ces décisions.

**Délibération n° 2020 09 01 : Avis sur le Pacte de gouvernance de la CC Usse et Rhône.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),  
Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvés par arrêté inter préfectoral en date du 10 mars 2020,  
Vu le Pacte de gouvernance proposé aux Communes par la CC Usse et Rhône.

Considérant que le Pacte de gouvernance de la CC Usse et Rhône a proposé, en Conseil communautaire du 23 juillet 2020, un Pacte de gouvernance aux Conseillers communautaires et que celui-ci a été notifié aux 26 Communes.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune doit émettre un avis sur le Pacte de gouvernance avant le 30 septembre 2020.

Monsieur le Maire donne lecture du Pacte de gouvernance.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**ÉMET** un avis favorable au Pacte de gouvernance proposé par la CC Usse et Rhône.  
**NOTIFIE** cette délibération à la CC Usse et Rhône.

**Délibération n° 2020 09 02 : Nomination des membres pour les commissions thématiques de la CC Usse et Rhône.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvés par arrêté inter préfectoral en date du 10 mars 2020,

Vu la délibération de la n°CC Usse et Rhône n°89/2020 du 23 juillet 2020 portant création des commissions thématiques intercommunales,

Vu le Pacte de gouvernance proposé aux Communes par la CC Usse et Rhône.

Considérant que la CC Usse et Rhône a créé 10 commissions thématiques intercommunales.

Considérant que le Pacte de gouvernance de la CC Usse et Rhône propose que chaque Commune propose un élu membre du Conseil municipal à chaque commission. Il est précisé que le Vice-président, s'il est membre du Conseil municipal de la Commune, n'est pas concerné et peut être nommé un autre élu.

Monsieur le Maire rappelle les commissions créées par la CC Usse et Rhône :

Commission	Grandes lignes des actions menées
Administration générale et ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statuts, fonctionnement</li> <li>• Gestion, carrières</li> <li>• Formations</li> <li>• Gestion des ressources humaines</li> </ul>
Finances – Comptabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des budgets</li> <li>• Fiscalité</li> <li>• Services comptables</li> <li>• Programmation budgétaire</li> </ul>
Urbanisme – Aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SCoT Usse et Rhône</li> <li>• Évaluations et évolutions des documents d'urbanisme</li> <li>• Habitat – logement</li> </ul>
Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des zones d'activités</li> <li>• Aménagement des ZAE</li> <li>• Promotion économique</li> <li>• Soutien aux entreprises</li> </ul>
Mobilité et transports	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des mobilités</li> <li>• Véloroutes</li> <li>• Transports scolaires</li> <li>• Léman express</li> </ul>
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte et gestion des déchets, déchetteries</li> <li>• Contrat de Territoire</li> <li>• PCAET</li> <li>• Actions environnements</li> </ul>
Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stations d'épuration</li> <li>• Projets d'investissement</li> <li>• Maintenance et gestion</li> <li>• Mise en conformité</li> </ul>
Communication – Évènements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer les événements</li> <li>• Inaugurations</li> <li>• Sites Internet, intranet</li> <li>• Bulletins communautaires</li> <li>• Articles presse, etc.</li> </ul>
Bâtiments – Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des travaux</li> <li>• Gestion des bâtiments</li> <li>• Entretien, fonctionnement, service</li> </ul>
Social, Enfance, Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des multi-accueils</li> <li>• Politique des centres de loisirs</li> <li>• Maisons de santé</li> <li>• CIAS – EHPAD</li> </ul>

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas de commission tourisme dans la mesure où cette compétence est déléguée à l'EPIC Haut-Rhône Tourisme et que ses délégués ont été nommés par la CC Usse et Rhône en Conseil communautaire du 23 juillet 2020.

Monsieur le Maire précise que ces commissions sont sous la présidence des Vice-présidents suivants :

Commission	Vice-présidents ayant la responsabilité
Administration générale et ressources humaines	Patrick CHAPEL, 8 <sup>ème</sup> Vice-président
Finances – Comptabilité	Sylvie TARAGON, 9 <sup>ème</sup> Vice-présidente
Urbanisme – Aménagement du territoire	Bernard REVILLON, 1 <sup>er</sup> Vice-président
Développement économique	Christian VERMELLE, 2 <sup>ème</sup> Vice-président
Mobilité et transports	Jean-Yves MÂCHARD, 7 <sup>ème</sup> Vice-président
Environnement	Emmanuel GEORGES, 3 <sup>ème</sup> Vice-président
Assainissement	Rémy PONCET, 10 <sup>ème</sup> Vice-président
Communication – Évènements	Jean-Yves MÂCHARD, 7 <sup>ème</sup> Vice-président
Bâtiments – Travaux	Jean-Louis MAGNIN, 5 <sup>ème</sup> Vice-président
Social, Enfance, Jeunesse	André-Gilles CHATAGNAT, 6 <sup>ème</sup> Vice-président

Monsieur le Maire rappelle que la capacité maximale de chaque Commission est de 26 élus, soit 1 par Commune, excepté le Vice-président, soit un total maximal de 27 membres.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est membre de droit de toutes les commissions thématiques intercommunales.

Monsieur le Maire précise que la Commune dispose de deux mois à compter de la notification de la délibération de la CC Usse et Rhône en date du 23 juillet pour proposer leurs membres.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**NOMME** les membres suivants aux commissions thématiques intercommunales :

- Administration générale et ressources humaines : **Jean THOMASSIN**
- Finances-comptabilité : **Gaëlle BOURLES**
- Urbanisme – Aménagement du territoire : **Aline DAGET**
- Développement économique : **Mathis COULLOUX, David GREGIS**
- Mobilité et transports : **Alexis MARET**
- Environnement : **Etienne SAVOIE**
- Assainissement : **Jules BORTOLUZZI**
- Communication – Évènements : **Samuel BOCHAREL**
- Bâtiments – Travaux : **David GREGIS**
- Social, Enfance, Jeunesse : **Martine MERMIN**

**NOTIFIE** cette délibération à la Communauté de Communes Usse et Rhône.

#### **Délibération n°2020/09/03 : Désignation d'un correspondant défense**

**Vu** la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,

**Vu** le code Général des collectivités territoriales,

**Vu** la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,

**Considérant** la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune,

**Considérant** l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne, Monsieur le Maire précise que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense.

Il sera destinataire d'une information et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à la désignation du correspondant défense.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **DESIGNE** Madame Aline DAGET conseillère municipale en tant que correspondant défense de la commune.
- Mme DAGET n'a pas participé au vote.

#### **Délibération n°2020/09/04 : Désignation d'un correspondant SECURITE ROUTIERE**

Monsieur le Maire indique que suite aux élections municipales, il doit être procédé par la nouvelle assemblée, à la désignation d'un « Correspondant Sécurité Routière ».

La lutte contre l'insécurité routière est une mobilisation à la fois nationale et locale.

Afin de développer des plans d'action de sécurité routière, il est nécessaire de désigner parmi les élus, un « CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE » auprès des instances préfectorales

Après avoir procédé au vote le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ

- **DESIGNE** M. Pascal COULLOUX pour être correspondant sécurité routière

**DESIGNATION D'UN REFERENT AMBROISIE :** Dans le cadre de la lutte contre l'Ambroisie, il convient de désigner un référent en remplacement de Monsieur Jean THOMASSIN qui assurait cette mission jusqu'alors. Madame Aline DAGET se porte volontaire.

**DIVERS :**

- Monsieur le Maire fait part du projet des fermiers Savoyard d'installer un distributeur de fromages et pizza.
- Monsieur le Maire indique qu'une évaluation des Domaines est en cours pour les propriétés mitoyennes jouxtant les terrains communaux route du Malpas
- Jardins partagés : pour connaître la suite à envisager sur ce projet, un sondage sera effectué auprès de la population.
- Fêtes et cérémonies : Compte tenu de la situation sanitaire et de son évolution possible, le conseil municipal décide de ne pas organiser le repas des aînés et le spectacle de Noël. L'organisation de la cérémonie des vœux sera réétudiée dans l'hiver.
- Appartements communaux place de l'église et stationnement : compte tenu du nombre de places de stationnement disponibles au chef-lieu, il est décidé de ne plus attribuer de place dédiée aux logements communaux. Dans toute la mesure du possible, les propriétaires du secteur sont invités à stationner sur leurs propriétés. Monsieur le Maire en appelle au bon sens et à la courtoisie qui doivent contribuer à maintenir un bon esprit dans le village.
- Pour donner suite à la demande des propriétaires du 11 place de l'église, il est décidé de mettre en place un miroir de sécurité face à leur propriété.
- En ce qui concerne la sécurité route de Serrasson (sortie du lotissement et de l'impasse de l'ormeau) monsieur le Maire indique qu'après étude en lien avec le Département un dossier sera déposé au titre des amendes de police.
- Durant le confinement la Mairie a été interrogée sur la question des baptêmes civils. Outre le fait que la période ne s'y prêtait pas, Monsieur le Maire indique que dans la mesure où cet usage n'a aucune valeur juridique et n'a aucun caractère obligatoire, il ne souhaite en célébrer dans la commune.
- Coupes de bois : suite aux inscriptions de 2019 (7 personnes), l'ONF n'a pas réalisé le martelage. Un contact sera établi avec le correspondant pour savoir dans quel délai les coupes seront attribuées.

Affiché le 15/09/2020

Le Maire,  
Pascal COULLOUX

